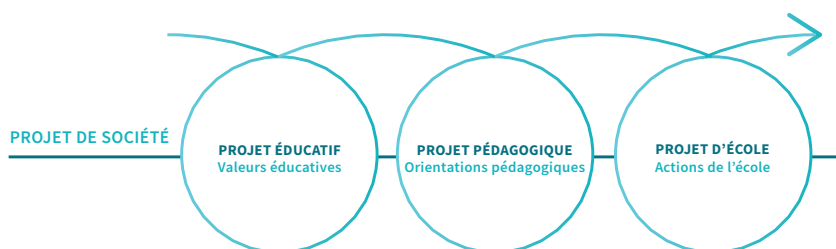


PROJETS ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ



INTRODUCTION

Le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP) est une Fédération de Pouvoirs organisateurs. À ce titre, le CECP accompagne chaque jour plus de 1000 écoles, 30000 enseignants et 330000 élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles. À travers son projet éducatif et son projet pédagogique, **le CECP entend défendre un enseignement de qualité et des pratiques enseignantes équitables pour toutes et tous.**



Le projet éducatif du CECP vise à **amener les élèves à construire une pensée singulière, autonome, libre et critique pour se situer et agir dans l'espace démocratique.**

Pour cela, le projet éducatif du CECP entend relever **4 défis pour l'école** d'aujourd'hui et de demain.

1. **Développer l'esprit critique** de manière à décoder la multiplicité des discours et combattre les discours complotistes, pseudoscientifiques, porteurs de fake news ou relevant d'idéologies contraires aux principes démocratiques.
2. **Construire une citoyenneté participative** permettant de se positionner sur des questions éthiques, politiques et scientifiques complexes, notamment concernant les changements climatiques.
3. Permettre à chaque élève d'**acquérir des compétences solides dans tous les domaines du tronc commun**, tout en luttant contre les inégalités et en évitant les pratiques qui renforcent la compétition, la sélection ou l'élitisme.
4. **S'adapter à un monde où la connaissance et l'information circulent de plus en plus rapidement**, notamment en intégrant de manière rationnelle et réfléchie les nouvelles technologies dans ses pratiques pédagogiques.

UNE ÉMANCIPATION SOCIALE



L'émancipation sociale vise à octroyer à chacun et chacune des dispositions équitables d'opportunités, de participation à la vie sociale, économique et culturelle.

Elle s'inscrit dans un cadre de valeurs qui défend :

- **un humanisme pluraliste** qui valorise la diversité, la solidarité et l'intérêt collectif;
- **l'accessibilité et la gratuité qui garantissent l'égalité de traitement** dont chaque élève doit profiter, sans discrimination de classe, de langue, de culture ou de religion;
- **le principe d'inclusion** qui entend s'opposer à l'idée d'un handicap perçu comme une déficience. Dans cette optique, il ne s'agit pas de faire reposer l'intégration sur les individus mais de penser un environnement adapté à toutes et tous.

L'émancipation sociale repose sur deux grandes conditions.

1. Poser un regard émancipateur sur l'élève

- ▶ Il s'agit de s'opposer à une vision de l'élève qui l'enferme dans sa condition de départ et de provoquer un sentiment d'impuissance, voire de culpabilité chez les acteurs et actrices concerné·e·s. Pour le CECP, l'élève doit être considéré à partir de ce qu'il ou elle sait, de ce qu'il ou elle connaît et de sa manière d'interagir avec son environnement.

2. Développer un partenariat école-famille

- ▶ Il s'agit d'une part, de reconnaître que la réussite scolaire est au centre des préoccupations de toutes les familles, d'autre part, de rappeler que l'école est par essence un lieu collectif et ne peut être celui des revendications uniquement individuelles. En cela, le CECP entend déconstruire l'argument de la démission des familles tout en soutenant les établissements dans leur volonté de faire respecter leur fonctionnement comme institution compétente, dont les visées s'organisent autour de l'ensemble des élèves.

UNE ÉMANCIPATION INTELLECTUELLE



S'émanciper intellectuellement, c'est se distancier de ses croyances, apprendre à douter des évidences, être capable d'interroger les discours, même les plus familiers, pouvoir adhérer à des idées en étant toujours prêt à les nuancer, voire à les révoquer si les circonstances en montrent les effets néfastes.

Pour le CECF, cela signifie :

- **défendre la neutralité** comme condition pour les enseignant-e-s d'aborder tous les champs de savoirs, avec ouverture et respect, en s'abstenant de développer ou de laisser développer des discours prosélytes, religieux, philosophiquement ou politiquement partisans ;
- **reconnaître chaque élève comme une personne capable d'apprendre et de progresser**, rejetant tout fatalisme, même face à l'échec, et engage les équipes éducatives à prendre position contre les inégalités et les iniquités d'apprentissages ;
- **permettre à tou.te.s les élèves de développer une pensée réflexive et critique** de manière à s'approprier progressivement les logiques d'apprentissages, le fonctionnement de l'environnement scolaire et d'agir sur cet environnement.

L'émancipation intellectuelle repose sur **deux conditions** :

1. **Développer une posture d'apprenant** qui l'amène progressivement à connaître et utiliser les codes de l'école pour comprendre et accéder aux logiques d'apprentissages.
 - ▶ Pour cela, il est nécessaire d'accompagner les élèves dès leur arrivée en classe d'accueil ou en première maternelle. L'objectif est qu'ils et elles prennent progressivement conscience qu'être à l'école, ce n'est pas seulement rester assis.es, se taire et être calme, mais aussi et surtout apprendre et s'approprier des savoirs.
2. **Développer des contenus consistants et explicatifs pour tou.te.s**
 - ▶ L'objectif est de développer, pour tou.te.s les élèves, des savoirs explicatifs dans toutes disciplines. Pour cela, il est nécessaire de veiller à ne pas imposer les savoirs comme des croyances auxquelles adhérer, mais à les enseigner de manière à en faire comprendre la logique et les fondements.

Un projet pédagogique

Toute pratique pédagogique traduit une vision du monde. C'est pourquoi le réseau de l'enseignement officiel subventionné a mené une réflexion approfondie pour définir un **projet pédagogique cohérent avec les valeurs défendues par son projet éducatif**.

Afin de définir un socle commun de principes et d'orientations, **le projet pédagogique de CECP s'articule autour de trois balises**.

1. Porter un regard émancipateur sur l'élève et son entourage en affirmant que chaque élève a la capacité d'apprendre.
2. Favoriser une posture d'apprenant qui permet de s'approprier les savoirs et les apprentissages sans les imposer comme des croyances.
3. Rendre visibles l'ensemble des attitudes et aptitudes nécessaires pour s'approprier les savoirs et les apprentissages.

Pour cela, **l'école doit mettre en œuvre les conditions pour apprendre** :

- permettre à chaque élève d'être considéré-e comme une personne à part entière ;
- construire un cadre et des règles légitimes pour toutes et tous ;
- permettre à chaque élève de s'exprimer pour construire sa pensée ;
- développer les autonomies, en ce compris l'autonomie affective.

L'école n'est pas seulement le lieu des apprentissages scolaires, c'est aussi l'endroit où les élèves doivent apprendre à vivre ensemble, à faire société. **L'ensemble des valeurs portées par le projet éducatif trouve son implication dans un ensemble de compétences à mobiliser pour faire des élèves des citoyens et citoyennes à part entière**.

- Se connaître et s'ouvrir aux autres.
- Apprendre à apprendre.
- Développer une pensée critique et complexe.
- Développer la créativité et l'esprit d'entreprendre.
- Découvrir le monde scolaire et mieux connaître le monde des activités professionnelles.
- Développer des projets personnels et professionnels pour anticiper et poser des choix.

Le projet pédagogique du CECp repose sur des principes qui orientent les pratiques de classe

1. Développer des gestes professionnels pour lutter contre les inégalités scolaires

- ▶ Certaines pratiques de classe peuvent inconsciemment creuser les inégalités d'apprentissage entre les élèves. Il est donc nécessaire d'en prendre conscience afin de développer des pratiques d'enseignement plus équitables.

2. Prendre en compte l'hétérogénéité des élèves

- ▶ L'hétérogénéité des élèves est inhérente à la gestion collective des apprentissages. Il est donc nécessaire de prendre en considération la manière dont les élèves se représentent les objets d'apprentissage. L'objectif est de prendre appui sur ces représentations pour les confronter, les traiter et en dégager une conception commune et instruite des apprentissages en jeu.

3. Confronter les élèves aux mêmes exigences, sans niveler par le bas

- ▶ Adapter les exigences revient à différencier les parcours et creusent inévitablement les écarts entre les élèves. Lutter contre les inégalités scolaires passe donc par des pratiques qui confrontent l'ensemble des élèves aux mêmes exigences.

4. Différencier de manière prudente, rationnelle et soutenable pour tou.te.s

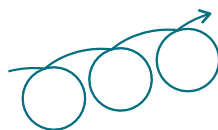
- ▶ Différencier, c'est parvenir à maintenir un équilibre parfois fragile. Cela implique d'une part, de permettre à l'ensemble des élèves de rencontrer les attendus du référentiel, d'autre part, de tenir compte des particularités dans le rythme des apprentissages. Dans l'enseignement spécialisé, cela signifie également d'envisager les besoins spécifiques sous l'angle de leurs implications pédagogiques et de valoriser la complémentarité des regards pluridisciplinaires au service des apprentissages des élèves.

5. Mettre en œuvre des pratiques d'explicitation

- ▶ Pour permettre à tou.te.s les élèves de s'approprier les logiques d'apprentissages, il est nécessaire d'enseigner explicitement les attitudes et les aptitudes attendues par l'école. L'objectif est d'amener les élèves à mettre consciemment en œuvre ces attitudes d'appropriation et à minimiser ainsi les risques d'échec et de décrochage scolaire.

6. Évaluer pour permettre d'apprendre

- ▶ L'évaluation est à la fois partie intégrante de l'apprentissage et le dispositif qui lui attribue une valeur. Par conséquent, elle ne peut se limiter à une « note ». Elle doit constituer une source d'informations qui permet de situer le niveau des élèves et de cibler les éventuels obstacles d'apprentissages. À ce titre, il est impératif qu'elle porte sur ce que l'élève a appris et non sur ce qu'il ou elle est, sur ce qu'il ou elle a appris à l'école et non en dehors de celle-ci.



Conseil de l'Enseignement
des Communes et des Provinces

&

la Fédération des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel

Éditeur responsable : Philippe BARZIN